Compte rendu du Conseil d'administration (CA) du jeudi 22 octobre 2026

rédigé par les élues et élus PULS

L'ordre du jour :

1. Informations de la Présidente
2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 juin 2026
3. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 juin 2026
4. Présentation du bilan et rendu compte de la politique d'achat pour l'année 2025
5. Débat d'orientation budgétaire 2027
6. Présentation des bilans des délégations de compétences du conseil d'administration à la Présidente de l'université au titre de l'année 2025
7. Approbation des demandes d'admission en non-valeur
8. Approbation de la convention de financement de travaux immobiliers urgents de sécurisation de l'enveloppe et règlementaires de l'institut d'art et d'archéologie entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Sorbonne Université
9. Approbation du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2025-2028
10. Avis relatif à la nomination du directeur du service de santé étudiante (SSE)
11. Présentation de la politique de l'établissement en matière de souveraineté numérique
12. Approbation de la charte portant sur l'utilisation des intelligences artificielles génératives (IAg)
13. Approbation de la modification des statuts du service général département des Langues (DDL)
14. Approbation des statuts du centre d'histoire des philosophies modernes de la Sorbonne (HIPHIMO 3 UR 1451)
15. Approbation du relevé de propositions de la commission d'annulation et d'exonération des droits d'inscription du 9 octobre 2026
16. Approbation du relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) financement de projets » du 19 octobre 2026
17. Information sur le relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et à la mobilité internationale » du 29 septembre 2026
18. Approbation de la mise en conformité de la formation non diplômante « préparation au concours de recrutement direct interne et externe de magistrat administratif » du service commun formation continue Panthéon-Sorbonne

La séance débute à 14 h 24. Vingt-huit membres sont présents ou représentés, dont dix par procuration. À la tribune prennent place Christine Neau-Leduc, Rémi Bazillier (VP CA-Relations internationales), Soraya Messaï-Bahri (VP CA-Ressources Humaines) et Julien Benini (Directeur Général des Services).

M. Benjamin Maguili, représentant du rectorat, est accueilli. Plusieurs changements dans la représentation étudiante sont également signalés : le départ de Luz Duchowney de la liste PL[1] et la titularisation d'Adrien Villeneuve, Sophie Maintienne devient suppléante ; au sein de l'UEPR[2], le départ de Léa Sanmartin, la titularisation de Lola Lepresle, Shirel Aouizerat devient suppléante.

I. Informations de la présidente

[1] Poing Levé.
[2] Union des étudiants pour le progrès et la république.

Christine Neau-Leduc présente d'abord plusieurs nouvelles concernant les partenariats et les projets de l'établissement.

Elle revient sur l'inauguration, la semaine précédente, d'un campus partagé à Fès, au terme de dix années de coopération autour d'une filière commune. Une partie d'un bâtiment est désormais mise à disposition de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avec des salles, un amphithéâtre et des bureaux. Ce site doit permettre le développement d'un nouveau master consacré notamment aux politiques de l'Afrique et de la Méditerranée, aux transitions et aux migrations, dans une approche transdisciplinaire associant en particulier science politique et droit. Le partenariat comporte également un volet important de recherche, avec des résidences d'enseignantes-chercheuses et d'enseignants-chercheurs destinées à soutenir des projets au long cours.

Aurélie Carrara (PULS) demande si les contrats doctoraux et postdoctoraux annoncés seront exclusivement financés par l'université Euromed de Fès. **Christine Neau-Leduc** confirme qu'il s'agit bien d'un financement d'Euromed. Huit contrats doctoraux portant sur les liens entre intelligence artificielle et sciences humaines et sociales (IA-SHS) doivent être proposés lors de la campagne de septembre 2027, auxquels s'ajouteront deux contrats postdoctoraux sur les mêmes thématiques. **Rémi Bazillier (VP CA)** indique que les thèses seront menées en cotutelle. Le comité DIAS[3] a été sollicité pour contribuer à la définition des sujets. **Christine Neau-Leduc** explique que l'objectif est de structurer un axe commun IA-SHS et de faire de l'université Euromed de Fès un point d'appui pour les étudiantes et étudiants d'Afrique subsaharienne.

La présidente annonce également une issue favorable pour le programme PIA Sorb'Rising. Après l'évaluation à mi-parcours, le programme, doté initialement de 18,6 millions d'euros sur huit ans jusqu'en 2030, a reçu un avis pleinement favorable. Il poursuivra donc ses actions sans nouvelle évaluation pendant les quatre prochaines années. Christine Neau-Leduc se réjouit de cette décision, qui doit permettre une montée en puissance du programme et une période particulièrement riche en actions.

Christine Neau-Leduc en vient à la situation du mouvement social et rappelle que ce n'est pas spécifique à Paris 1. C'est un contexte national très dur, mais elle ne parlera que des universités. Dans ce contexte très difficile, elle ne donne que des aspects factuels. Elle a déjà dit et écrit sa position, elle rappelle la position de France Université[4] et la tribune du 20 octobre[5] dans laquelle ils réclament davantage de budget pour l'ESR, et bien entendu pour les lycées. Elle souligne aussi que la recherche est un point très important, les enseignements adossés à la recherche étant la vraie plus-value de l'université qui la distingue des autres établissements d'enseignement supérieur. Il est donc évident que l'on ne peut être que d'accord avec les revendications du mouvement actuel. En revanche, elle pense que les moyens pour soutenir ces revendications ne sont pas les bons. Elle l'a déjà dit par le passé, les blocages reviennent à se tirer une balle dans le pied. Elle évoque notamment les établissements d'enseignement privé qui récolte les fruits de ces blocages répétés et de l'insécurité qui en découle, attirant des familles cherchant une stabilité des enseignements, sans mesurer toujours la qualité des enseignements dispensés et au prix de frais d'inscription exorbitants (10 000 à 20 000 €). Des groupes privés comme Galileo sont les grands bénéficiaires du contournement de Parcoursup. Elle invite par exemple à lire l'enquête *Le Cube* qui dénonce les dérives de cet enseignement privé[6]. Tous ces établissements continuent de faire cours (Paris Business School, Kedge...), mais pas nous. Elle exprime sa grande peine pour les étudiants et étudiantes de Licence 1 et annonce une catastrophe pire qu'à l'époque COVID, car ils avaient au moins au moins suivi un semestre de cours. Là, les cours se sont arrêtés au bout de trois semaines. Elle rappelle aussi que le semestre 5 de L3 est celui qui compte pour

[3] Programme DATA-IA-SHS de P1.
[4] Association des président·es d'université.
[5] lien
[6] C. Marchal, *Le Cube. Révélations sur les dérives de l'enseignement supérieur privé*, Flammarion Enquête, 2025.

la sélection de Trouve Mon Master (TMM). C'est pourquoi elle appelle les étudiantes et étudiants à reprendre les cours, à trouver d'autres formes de mobilisation. Elle espère et insiste, il faut vraiment que le 2 novembre, les cours reprennent. Cela a été possible à l'Institut de Géographie. Il y a toutefois des lignes rouges : occupation, blocage, dégradation. Il ne faut pas que des dégâts se produisent comme cela a pu se faire dans d'autres universités. Elle rappelle qu'il n'y a aucun souci pour ouvrir la discussion ou donner des espaces, s'il y a un engagement à ne pas bloquer.

Éric Marquer (PULS) demande quelles actions concrètes permettraient une reprise des cours, alors que la situation nationale ne semble pas devoir évoluer rapidement. **Christine Neau-Leduc** répond que les présidences d'université ont porté leurs demandes auprès du ministère, notamment par l'intermédiaire de la tribune collective, mais n'ont pas reçu de réponse. Une mission « flash » a été lancée sur Parcoursup. Elle estime que le distanciel ne saurait constituer une solution satisfaisante, particulièrement pour les étudiantes et étudiants de première année. Elle appelle à une prise de conscience des étudiants mobilisés et à l'exploration d'autres modes d'action. **Éric Marquer** doute toutefois de la possibilité d'une reprise dans les conditions actuelles et craint une aggravation de la situation.

Aurélie Carrara (PULS) signale qu'il y aurait des solutions à apporter, des propositions concrètes à faire. Par exemple remettre en place la carte universitaire pour éviter que les grands établissements parisiens ne captent les bons éléments des universités régionales via Parcoursup. **Christine Neau-Leduc** s'inscrit en faux et explique que le système n'autorise que 1 ou 2 % de recrutement hors région parisienne, à l'exception de formations spécifiques comme l'archéologie ou le cinéma (entre 15 et 20 % de recrutement possible hors région parisienne). **Aurélie Carrara** précise qu'elle parlait de la carte universitaire à l'intérieur de la région parisienne, qui fait que des établissements comme Paris 1 détournent les publics de facs de régions parisiennes (Créteil, etc.)[7]. **Christine Neau-Leduc** répond qu'il faut se tourner vers un contrôle plus fort du privé, soulever la question de l'apprentissage et des entreprises bénéficiant de financements publics.

Aurelie Carrara demande pourquoi les présidents d'université ne mèneraient pas des actions plus percutantes, pour être plus visibles. Il y a un ou deux ans, des présidents avaient fermé leurs universités un jour pour alerter le gouvernement. **Christine Neau-Leduc** demande si cela avait eu de l'effet. **Aurélie Carrara** répond qu'il faut tenter et peut-être fermer plusieurs jours. **Christine Neau-Leduc** considère que ce sont encore et toujours des actions négatives qui ne font que rejeter plus de personnes vers le privé.

Paul Rateau répond que le refus de certaines modalités de mobilisation ne doit pas conduire à l'inaction. Il rappelle que le manque de moyens est dénoncé depuis plusieurs mandatures sans qu'une réponse suffisante soit apportée. Il ne met pas en cause l'action de la présidente, mais s'interroge sur les moyens dont disposent les étudiants pour faire entendre leurs revendications. Selon lui, le débat public met davantage l'accent sur les blocages que sur les négociations budgétaires avec le ministère. Il juge inacceptable de disqualifier le mouvement et estime qu'il revient aux autorités en mesure d'agir de prendre les décisions permettant de sortir de l'impasse. **Christine Neau-Leduc** précise qu'elle ne conteste pas la légitimité des revendications, mais appelle à privilégier des actions qui ne compromettent pas la tenue des enseignements.

Éric Marquer rappelle que les membres du conseil subissent les conséquences d'un mouvement qui les dépasse et insiste sur la difficulté à prévoir concrètement les conditions de reprise.

---

[7] Des solutions très concrètes, comme celle de la remise en place de la carte universitaire, sont évoquées dans cet échange entre A. Allouche, J. Grenet et P. Matthiot, sur France culture, questions du soir du mercredi 14 octobre, "Faut-il supprimer parcoursup", https://www.youtube.com/watch?v=q76w8Kjfe84 ou sous forme de podcast : https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/questions-du-soir-le-debat/faut-il-supprimer-parcoursup-8683880

Lola Lepresle (UEPR) partage le constat selon lequel la résolution du conflit ne relève pas du seul conseil d'administration. Elle souligne néanmoins que les étudiantes et étudiants sollicitent l'université, que les négociations n'ont pas abouti et que le décrochage s'accentue. Elle invite à réfléchir à des solutions d'organisation, notamment en lien avec les doctorantes et doctorants, à des cours alternatifs et à des moyens de faire revenir les étudiants qui se sont éloignés des enseignements.

Éric Marquer maintient sa position, estimant qu'une reprise lui semble malheureusement compliquée.

Aurélie Carrara rappelle, sans pour autant y souscrire complètement, que l'une des revendications des étudiants mobilisés est la levée d'assiduité sur tout le semestre. Cela pourrait éventuellement contribuer à lever les blocages.

Éric Marquer considère que parler d'assiduité en distanciel, avec des conditions dégradées, cela n'a pas de sens. De toute façon, les conditions sont déjà très dégradées. **Jean-Marie Le Gall (SCP[8])** est d'accord que la levée d'assiduité n'a pas de sens. **Aurélie Carrara** précise qu'elle évoque cette mesure comme une condition possible de la reprise en présentiel. **Christine Neau-Leduc** rappelle que des mesures similaires prises à Nanterre et à Nantes n'ont pas permis de lever les blocages.

Lola Lepresle estime que la revendication peut aussi répondre à la volonté de certains étudiants d'éviter des examens. **Christine Neau-Leduc** rappelle qu'un galop d'essai organisé à Lourcine a contribué à la mobilisation, tandis qu'**Aurélie Carrara** indique que les étudiants qu'elle a rencontrés en Sorbonne ne lui ont pas présenté cette motivation.

Aurélie Carrara revient sur des modes d'action et suggère d'organiser une demi-journée d'échanges sur la sélection à l'université. **François Foronda (VP finances)** l'interroge sur le réel écho d'une telle rencontre hors des murs de l'université. **Aurélie Carrara** lui répond que des formats d'échanges courts sur certains médias comme YouTube permettent déjà de diffuser ces questions.

Nicolas Canry (SCP) reconnaît la légitimité des revendications et le rôle que peut jouer une manifestation, tout en soulignant que les blocages à Pierre-Mendès-France sont récurrents et durent cette année depuis plusieurs semaines. Il estime qu'un blocage peut avoir une portée symbolique pendant quelques jours, mais qu'il devient préjudiciable lorsqu'il se prolonge. Il rappelle le devoir des équipes pédagogiques de prendre en compte les étudiantes et étudiants qui ne parviennent plus à suivre les cours. Sans contester le fond du mouvement, il juge ses modalités actuelles insatisfaisantes et propose d'envisager des temps de mobilisation tournants, par exemple des demi-journées banalisées et une levée ponctuelle de l'assiduité, dans le cadre d'un accord permettant aussi la reprise des enseignements

Noé Allouche (SAP1[9]) demande si le conseil d'administration est le lieu adapté pour débattre des modalités de mobilisation étudiantes. Il conteste les propos laissant entendre que les blocages seraient motivés par la volonté d'éviter des examens et rappelle que l'organisation d'un galop d'essai à 8 heures à Lourcine pouvait mécaniquement concentrer les étudiants devant le centre. **Lola Lepresle** lui reproche de ne retenir qu'une partie de ses propos. **Christine Neau-Leduc** rappelle que les informations de la présidence peuvent susciter un échange et qu'il lui appartient de conduire les débats du conseil. **Lola Lepresle** souligne enfin que le conseil est régulièrement critiqué pour son absence de prise de position et qu'il est donc utile que des propositions y soient formulées.

Le sujet des mobilisations a de nouveau été abordé en questions diverses (voir dernière partie du compte-rendu).

[8] Savoirs et Confiance partagés.
[9] Syndicat Alternatif de Paris 1.

II. Fonctionnement de l'établissement

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 juin 2026

Philippe Lezer (agent comptable) demande une correction, page 8, concernant la référence à la subvention pour charges de service public (SCSP). Le procès-verbal est ensuite soumis au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 juin 2026

Aurélie Carrara demande que les réponses apportées par courriel par J. Benini aux demandes de la CGT[10] soient notifiées dans le procès-verbal. Cette remarque est prise en considération.

Vote : adoption à l'unanimité.

3. Présentation du bilan et rendu compte de la politique d'achat pour l'année 2025

Laetitia Colas (directrice des affaires financières et du budget), présente le bilan des marchés passés dans le cadre de la délégation relative aux marchés d'un montant inférieur à 2 millions d'euros. Ce bilan permet également d'examiner la mise en œuvre de la politique d'achat adoptée en 2024. En 2025, 53 marchés ont été notifiés, pour un montant total de 17,6 millions d'euros HT. Ils représentent 11,71 % du budget, contre 13,3 % en 2024. Le volume des marchés diminue de 35 % par rapport à l'année précédente, dans un contexte de réductions budgétaires et de contraction de l'assiette des achats. Certains marchés ont été décalés et seront reprogrammés en 2026 ; d'autres ne seront pas renouvelés.

La présentation rappelle les seuils de procédure mentionnés pour les achats : 40 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services, et 1 million d'euros HT pour les travaux. Les notes comportent également la mention d'un seuil de 600 000 euros HT en 2026, dont le périmètre ou le montant restent à vérifier. Les 53 marchés portent sur cinq domaines. Les principaux fournisseurs sont présentés par ordre d'importance ; parmi les exemples cités figurent Amplitude, voyagiste, et EBSCO. Un tableau récapitulatif est transmis chaque année à la Direction des achats de l'État. Il permet notamment d'évaluer les économies d'achat, certaines étant calculées a priori et d'autres a posteriori. Ces économies sont évaluées sur la durée totale des marchés, généralement quatre ans.

Pour 2025, les notes mentionnent plusieurs montants d'économies : 1,9 million d'euros HT et 1,4 million d'euros HT. Elles indiquent qu'après prise en compte d'un dépassement sur un marché, le montant finalement retenu est de 1,2 million d'euros HT sur quatre ans. Le lien exact entre les deux premières estimations n'est pas précisé dans les notes. Les achats dits « hors marché » représentent 12,7 millions d'euros, soit 41 % des achats. Ils correspondent notamment à des achats non récurrents, effectués dans les limites des seuils évoqués pendant la présentation. La commission des marchés a été

[10] Voir la fin de notre compte-rendu du CA du 25 juin (p. 18-20) : https://puls-p1.fr/wp-content/uploads/2026/07/PULS-CR-CA-25-juin-2026-1.pdf

saisie pour 34 marchés. Le marché de nettoyage et d'entretien des centres a été soumis au conseil d'administration.

Le plan d'action pour 2026 prévoit un montant de marchés de 12,9 millions d'euros, en hausse par rapport à 2025. Les économies d'achat prévisionnelles sont estimées à 0,9 million d'euros pour 2026 et à 4 millions d'euros sur quatre ans. L'évaluation de la politique d'achat fait état d'une sécurité juridique satisfaisante : aucun recours n'est signalé et 232 achats hors marché ont été examinés. La performance achat est notamment appréciée au regard de 1,2 million d'euros d'économies et de cinq procédures sans suite.

En matière de durabilité, deux objectifs ne sont pas atteints. Pour les marchés de fournitures courantes, les dispositions environnementales sont présentes dans 67,7 % des marchés, contre un objectif de 80 %. Les notes mentionnent également un taux de 87,3 % pour un objectif de 100 %, en précisant que certains marchés ne se prêtent pas à ces dispositions ; l'indicateur auquel correspond ce second taux n'est pas explicitement identifié. La présentation indique qu'à la suite de la loi de 2026, des dispositions environnementales devront figurer dans l'ensemble des marchés. Aucun marché réservé n'a été conclu en 2025 au titre des dispositions sociales. S'agissant des prestations intellectuelles, Laetitia Colas indique que les dispositifs existants ont été mis en œuvre.

Jean-Marie Le Gall relève la présence de plusieurs éditeurs parmi les principaux fournisseurs et demande quelle part de ces achats correspond aux bibliothèques. Il regrette de ne pas trouver, dans le récapitulatif final, de ventilation spécifique pour le Service commun de documentation et la bibliothèque Cujas, ce qui rend la traçabilité difficile. **Julien Benini** demande où figurent les achats de livres. **Laetitia Colas** répond que tous les achats de livres passent par la direction des affaires financières et du budget et qu'ils pourront être identifiés au moment du compte financier. **Jean-Marie Le Gall** demande également si l'établissement a eu recours à des cabinets de conseil en 2025 ; **Laetitia Colas** le confirme et précise qu'il s'agissait d'un accompagnement au pilotage.

Rayan Harigui revient sur les prestations de nettoyage : il indique que le tableau fait apparaître Secoya Propreté pour les sites Sorbonne et Cujas et Arc-en-ciel Environnement pour la bibliothèque Cujas. À la suite du changement de marché intervenu en mai 2025, les prestations des deux entreprises doivent être additionnées. **Rayan Harigui** demande enfin des précisions sur le service incendie, qu'il pensait assuré par des personnels de l'établissement. **Julien Benini** indique que l'établissement recourt à la fois à des personnels et à des prestations de services, notamment de manière ponctuelle pour des remplacements à Pierre-Mendès-France et pour des vérifications de sécurité.

4. Débat d'orientation budgétaire 2027

Christine Neau-Leduc présente les orientations proposées par l'équipe de direction, élaborées avec François Foronda (VP Finances, la direction des affaires financières et du budget (DAFB) et Julien Benini (DGS). Deux axes sont mis en avant pour le budget initial 2027 : soutenir une campagne de recrutement des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs à hauteur de 100 % des postes vacants, comme cela est déjà prévu pour les personnels BIATPSS, et travailler à la mise en place d'une solution de restauration sociale, notamment au moyen de titres-restaurant.

François Foronda (VP finances) s'excuse de la transmission tardive du débat d'orientation budgétaire. La présentation devait intervenir après le budget rectificatif n° 2 (BR2), désormais reporté à novembre. Ce décalage s'explique essentiellement par le manque de visibilité donnée par les tutelles, notamment dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance « 100 % missions » (COMP 100%). Le calendrier du débat budgétaire coïncide avec ceux de la campagne d'emploi et des enveloppes de formation et de recherche. S'agissant de la campagne d'emploi, François Foronda indique qu'aucune campagne de recrutement à 100 % des postes vacants d'enseignants-chercheurs n'a été organisée depuis

2013. Il évoque également les difficultés d'encadrement et la méthode de comptage du ministère, qui retenait 80 emplois publiables comme référence pour les postes d'enseignants-chercheurs.

La première projection repose sur la poursuite des équilibres du budget 2026. Il s'agit d'orientations, qui restent soumises à l'examen du rectorat lors de la présentation du budget initial 2027. Les hypothèses sont proches de celles retenues en 2026, notamment l'objectif de maintenir le fonds de roulement autour de zéro[11] selon la trajectoire acceptée jusque-là par le rectorat. La situation demeure dégradée, même si l'équipe estime pouvoir parler d'une « dégradation maîtrisée ». Le soutien des tutelles reste indispensable et aucune confirmation nouvelle n'a encore été reçue. Ce qui change simplement, c'est que le niveau de soutien attendu de l'État reste stable sur la durée, mais il reste attendu.

L'effort budgétaire de 13,6 millions d'euros réalisé en 2025, combiné à un certain dynamisme de l'établissement et au décalage de certaines dépenses, a permis de maintenir le fonds de roulement au-dessus du seuil de quinze jours et d'éviter le déclenchement d'une procédure PREF[12] en 2026. Pour 2026, les mesures d'économie et les recettes supplémentaires ont contribué à limiter la dégradation. La présentation mentionne un fonds de roulement de 16,8 jours, puis de 6,8 jours après le Budget rectificatif 1 (BR1), et une projection d'environ 10 jours à l'issue du BR2. L'équipe estime avoir mobilisé les marges dont elle disposait pour augmenter les recettes[13] et réduire les dépenses[14].

Pour 2027, l'équipe souhaite maintenir une trajectoire de responsabilité financière, tout en portant des priorités plus stratégiques et sociales dans le cadre du COMP. Elle part de l'hypothèse d'un niveau de soutien des tutelles similaire à celui de 2026. Le changement du cadre légal relatif aux frais d'inscription différenciés[15] a élargi l'assiette concernée et augmenté les recettes[16]. En l'absence d'évolution plus favorable, le fonds de roulement pourrait ne devenir négatif qu'à l'horizon 2030. L'effort budgétaire réalisé en 2026 était d'environ 9,4 M d'euros, celui de 2027 est de 9,8 M d'euros.

Les mesures d'économie prévues demeurent importantes, même si elles sont moins élevées que celles de 2026. Après un effort d'un million d'euros demandé aux bibliothèques en 2026, l'effort supplémentaire envisagé pour 2027 serait limité à 400 000 euros. L'investissement resterait lui aussi contraint. Dans l'attente d'une meilleure visibilité sur les financements du COMP, l'établissement entend poursuivre les économies de dépenses.

L'un des chantiers porte sur l'offre de formation (ODF), à la suite des assises de la pédagogie. L'équipe souhaite réexaminer les volumes horaires, l'organisation des enseignements et les modalités d'évaluation, afin de redonner du temps aux étudiantes et étudiants et de dégager des marges de manœuvre. La projection évoquée prévoit une réduction de 10 % en 2027-2028, puis un effort supplémentaire pouvant conduire à une réduction totale de 15 % à l'horizon 2029-2030. La réduction ne serait pas appliquée uniformément : les formations et leurs dotations horaires doivent être examinées au cas par cas, notamment dans le cadre d'une révision du référentiel des équivalences horaires (REH). La présentation chiffre à 2,2 millions d'euros l'effet budgétaire associé à l'offre de formation pour 2027.

François Foronda insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'appliquer un « coup de rabot » uniforme. Les directions de composantes doivent participer à l'analyse détaillée des formations, afin d'identifier les possibilités de redéploiement, de mutualisation ou d'évolution des capacités d'accueil. **Rémi Bazillier** (VP CA-RI) observe que les solutions pourront différer selon les disciplines : certains cursus mobilisent davantage d'heures que les référentiels ne le prévoient, tandis que d'autres pourraient tirer parti de mutualisations. Il estime utile de réexaminer périodiquement les besoins pédagogiques, les emplois du

[11] Le critère de soutenabilité budgétaire est de 15 jours.
[12] Plan de retour à l'équilibre financier.
[13] 3,1 M€.
[14] 6,3 M€.
[15] Du fait du décret de juin 2026.
[16] + 2 M€ en 2026 ; + 1,5 M€ en 2027.

temps et les contraintes immobilières. **François Foronda** précise qu'aucune formation ne doit être privilégiée et que l'analyse doit également tenir compte du recours aux vacataires.

Paul Rateau se félicite de la perspective d'une campagne d'emploi à 100 % et de l'objectif de restauration sociale. Rappelant toutefois la formule de Shakespeare dans *Antoine et Cléopâtre* — « une bonne nouvelle a mille porteurs, une mauvaise nouvelle se laisse aisément deviner » —, il exprime sa préoccupation devant la diminution de l'enveloppe consacrée à la formation et à la recherche, qui, selon les chiffres présentés, est passée de 4,9 millions d'euros en 2023 à 4,1 millions en 2026. Il souligne que cette stabilité apparente équivaut à une diminution en euros constants, compte tenu de l'inflation. Il demande des précisions sur la réduction envisagée de l'offre de formation de 15 %, qu'il juge considérable, et s'inquiète de la possibilité de préserver la qualité de l'enseignement si les heures sont diminuées. **François Foronda** confirme que l'enveloppe n'a pas été revalorisée à hauteur de l'inflation, comme c'est le cas aussi de la SCSP[17], et qu'il s'agit d'être transparent. Concernant les 10 % d'heures, il est content que ces problèmes soient soulevés, car il n'est pas il n'est pas dans l'intention de l'équipe de décider seule. L'angle des heures n'est d'ailleurs qu'un des paramètres, qui doit être examiné au niveau des UFR, de chaque formation, au niveau des UE. L'analyse fine des formations doit permettre de distinguer les situations. Les assises de la pédagogie, ainsi que les dialogues avec les directions de composante, sont éclairantes sur ce point. Il accueille les inquiétudes exprimées comme une demande de participation au travail à venir. **Christine Neau-Leduc** rappelle ces échanges avec les directions de composantes, ainsi que ceux qui ont eu lieu lors des assises de la pédagogie, où les étudiants ont fait apparaître que parfois, les heures d'enseignement étaient trop lourdes sur les temps d'acquisition. Il s'agit aussi de faire évoluer nos formations avec les nouvelles formes de pédagogie. **Paul Rateau** rappelle que l'enseignement est l'une de nos missions fondamentales.

Lola Lepresle (UEPR) rapporte que les assises de la pédagogie ont également fait remonter des difficultés ou problèmes d'agencement dans les emplois du temps et les horaires, notamment des travaux dirigés de trois heures en sciences humaines, jugés peu efficaces dans certaines situations et des plages horaires trop étendues, ce qui pose problème. Elle trouve donc intéressant que chaque composante puisse réfléchir à cela.

Jean-Marie Le Gall (SCP) salue les annonces relatives à la campagne de poste prévue, au budget des bibliothèques et à la restauration sociale, mais s'interroge sur la manière dont la situation financière peut s'améliorer alors que les moyens restent contraints. Il s'inquiète de ce que, dans les années à venir, on ait une campagne d'emploi basse et craint un effet « soufflet ». Il revient sur les emplois du temps ingérables, notamment pour des doubles licences qui maintiennent l'ensemble des fondamentales, ce qui est ingérable pour les étudiants. Il demande comment les réductions de l'offre de formation seront débattues dans les unités de formation et de recherche et avec la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

François Foronda insiste sur le fait que ce sont des orientations présentées et qu'elles constituent la trajectoire que l'établissement cherchera à défendre auprès des tutelles. Il n'existe pas encore de visibilité suffisante pour 2027. Les arguments sont les suivants : on continue d'augmenter les recettes et de faire des économies, mais on atteint un plafond. Les efforts considérables que l'établissement a faits et continuent de faire (plus de 10 M) lui permettent de maintenir une dégradation contenue. La projection budgétaire montre une différence d'un an pour le passage du fonds de roulement en négatif. Il y a certes un effet d'opportunité, on ne sait pas ce que l'on va obtenir et si nos tutelles sont en position de force, car elles sont aussi dans l'invisibilité. **Jean-Marie le Gall** considère donc que c'est une déclaration d'intention. **François Foronda** ne reprend pas ce terme à son compte, mais admet que c'est sans doute un pari et considère que c'est sans doute le moment pour le faire et qu'après il sera trop tard.

[17] Subvention pour Charge de Service public.

Julien Benini indique que le scénario prolonge la situation budgétaire actuellement acceptée par la tutelle, sans garantie ou vision pluriannuelles ; les difficultés resteraient particulièrement fortes en 2029-2030. **Jean-Marie Le Gall** préfèrerait un lissage sur plusieurs années à 80 % des demandes de renouvellement de postes, plutôt que d'avoir une année à 100 % et d'autres à 20 %. **Christine Neau-Leduc** et **Soraya Messaï-Bahri** indiquent qu'un lissage intégral conduirait à satisfaire toutes les demandes formulées par les unités, ce qui n'est pas soutenable. **Christine Neau-Leduc** souligne également les départs à venir liés à la pyramide des âges : sans anticiper les recrutements, l'établissement risquerait de ne plus disposer d'un vivier suffisant.

Plusieurs échanges portent sur la restauration sociale. **Alain Jardel (CGT-Ferc Sup)** demande une précision sur la solution envisagée pour cette restauration sociale. François Foronda confirme qu'il s'agit de Tickets restaurant. A. Jardel demande si une solution hybride pourrait être proposée aux personnels bénéficiant actuellement de contrats particuliers, plus avantageux et qui pourraient le conserver à la place des Tickets restaurant, afin d'éviter une perte de droits. **François Foronda** et **Soraya Messaï-Bahri (VP-CA RH)** expliquent que l'objectif est d'harmoniser le dispositif et de garantir une égalité de traitement, tout en évitant une gestion trop complexe. Certains personnels bénéficient de contrats, comme à la BU Cujas, ou d'autres bénéficient aujourd'hui d'un « panier repas », correspondant à une aide sociale en l'absence de solution de restauration adaptée, notamment sur les sites excentrés (Saint Charles, Bourg-La-Reine, etc.) ou pour les horaires décalés. Cela s'appliquerait aussi bien aux titulaires et aux contractuels, aux BIATPSS et aux enseignants, enseignants-chercheurs, soit 2 700 agents environ. **Alain Jardel** alerte sur le risque de recul pour ces collègues, notamment en fonction de la durée des contrats qui sont annuels, et sur le fait que son organisation s'est battue de longues années pour qu'il y ait une avancée pour tous. Or là, il y aura un recul pour certains. **Soraya Messaï-Bahri** indique que la mise en place devra tenir compte du cadre juridique et de l'objectif d'une solution accessible à l'ensemble des personnels. **Julien Benini** explique que le périmètre du dispositif reste à préciser. L'engagement à l'heure sous forme de vacations, notamment pour les étudiantes et étudiants ambassadeurs, serait exclu ; les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs seraient en revanche inclus au nom de l'égalité de traitement. Il rappelle que les titres-restaurant reposent sur une carte dématérialisée financée par une contribution de l'employeur et une part salariale prélevée sur la rémunération.

À une question posée sur une participation différenciée en fonction du salaire, **Christine Neau-Leduc** précise que des distinctions restent possibles, mais que les écarts sont encadrés par la loi. À la suggestion de privilégier une catégorie de personnel, BIATPSS par exemple, à une autre, **Soraya Messaï-Bahri** explique qu'en droit, on ne peut pas discriminer et qu'on ne peut mettre en place la mesure pour une seule partie du personnel.

Christine Neau-Leduc explique que l'établissement doit encore travailler sur la mise en œuvre technique et sur les conventions existantes. L'objectif évoqué est une mise en place à la rentrée de septembre 2027, si possible avant l'été, sous réserve de l'accord du rectorat. Le coût maximal a été évalué de manière prudente à environ 2 millions d'euros ; ce montant devra être affiné lors de la préparation du budget initial.

Nicolas Canry (SCP) regrette que les modalités du dispositif de restauration sociale n'aient pas été examinées plus précisément lors de la précédente réunion budgétaire. Il interroge également le calendrier du débat d'orientation budgétaire alors que le montant de la SCSP n'est pas encore connu. **François Foronda** explique que le calendrier impose néanmoins la tenue du débat et que la trajectoire reste soumise aux incertitudes des financements futurs.

Julien Benini répond que les coûts présentés sont des ordres de grandeur, et que l'estimation de 2 millions d'euros constitue une hypothèse haute et prudente pour la restauration sociale. Le budget initial 2027 affinera tout cela.

Pierre-Marie Olivié (CFDT) est satisfait des mesures proposées. Il demande, par ailleurs, si la refonte du régime indemnitaire des BIATPSS sera neutre.

Bruno Tinel (LE[18]) revient sur l'offre de cours. Il explique avoir constaté dans ses fonctions, en tout cas pour le niveau master, que nous offrons plus de cours que les universités européennes pour un même diplôme. Donc on a quelques heures à gagner ici, mais on n'a pas non plus des marges de manœuvre énormes. Il rappelle tout de même que l'année universitaire est très courte.

Il valide la stratégie proposée par rapport aux tutelles, mais partage les mêmes inquiétudes que les collègues. Il est toutefois très inquiet sur les BU et les investissements et rappelle que les transferts intergénérationnels portent sur les biens durables, les livres et les bâtiments. Il faut garder cela à l'esprit et se mobiliser très fortement là-dessus. De ce point de vue, il suggère de fabriquer des indicateurs par tête, par nombre d'étudiants, afin que l'on voie les évolutions. Il pense que les dotations par tête diminuent de manière assez forte. **François Foronda** répond sur les indicateurs, cette suggestion peut être très intéressante. **Julien Benini** ajoute qu'il y a un gros travail actuellement mené sur les indicateurs, et souligne le problème des indicateurs par tête : la présence de bibliothèques interuniversitaires fausse par exemple les comparaisons avec les établissements qui n'en ont pas.

Aurélie Carrara (PULS) remercie pour tous ces éléments. Elle demande d'abord si l'objectif de 100 % de la campagne emploi porterait le plafond des charges de personnels[19] à dépasser les 79 % actuels. Elle demande ensuite des précisions sur la révision du référentiel équivalent horaire (REH). Enfin, elle constate que ces bonnes nouvelles se font grâce aux frais différenciés, alors que l'horizon annoncé était de revenir dessus dès que possible. Or l'on voit dans les orientations budgétaires que les 2-3 millions que récupérés proviennent des frais différenciés. Elle sait que le récent décret nous y oblige, mais trouve tout de même dommageable que ces bonnes nouvelles se fassent sur le dos des étudiants extracommunautaires. **Christine Neau-Leduc** rappelle qu'il y a tout de même 10 millions d'euros d'économie. **Aurélie Carrara** l'admet volontiers, mais réitère la part que représentent les frais différenciés dans ces recettes. Elle rappelle que cette revendication participe du mouvement social actuel et n'est pas éteinte.

François Foronda répond sur le ratio Dizambourg en rappelant que le seuil est de 83 % et que s'il augmente un peu, on resterait dans le bon seuil. Aurélie Carrara précise qu'elle souhaiterait justement que l'on augmente au plus proche des 83 %. Sur les frais différenciés, le décret est ce qu'il est et toutes les universités sont en train de l'appliquer.

Soraya Messaï-Bahri (VP CA-RH) répond sur le REH en expliquant que le projet est de le reprendre, notamment le REH apprentissage, mais aussi au-delà. Dans les dialogues de gestion, les composantes demandent une évolution de ses équivalences horaires et enveloppes formation accordées. Il faudra les reprendre sur des critères objectivés. L'objectif n'est pas d'alourdir le coût global de ce REH, mais la réflexion sera menée en même temps que celle sur l'offre de formation.

Les débats reviennent sur la réduction de l'offre de formation. **Aurélie Carrara** voudrait répondre à la question des TD perçus comme trop longs, évoquée lors des Assises de la pédagogie. Elle aimerait d'abord savoir, à la suite de **Paul Rateau**, si un bilan a été fait ou s'il faut regarder l'ensemble des débats[20]. Elle rappelle ensuite qu'à l'heure de l'IA, nous n'avons plus la possibilité de faire des devoirs maison, qui doivent donc être faits en classe. C'est un vrai changement depuis deux ans, peu compatible avec la réduction des plages horaires de TD. Enfin, elle aimerait que l'on garde à l'esprit, dans ce débat que, si c'est un luxe d'avoir 3 h de TD en L1-L2, elle considère que c'est un luxe nécessaire, car il y a de gros besoins de méthodologie avec des niveaux très disparates, notamment pour les plus fragiles.

---

[18] Libre Ensemble.
[19] Que l'on appelle le ratio Dizambourg (83 % pour les universités de SHS), l'un des 3 critères de soutenabilité financière des universités, avec le fonds de roulement de 15 jours minimum et la trésorerie de 30 jours.
[20] A priori, il n'y a pas encore de synthèse, mais les débats et orientations sont consultables sur l'EPI, voir https://pedagogie-numerique.pantheonsorbonne.fr/pedagogie/assises-de-la-pedagogie

François Foronda (VP finances) explique que personne n'a dit que la conséquence des 10 % de réduction serait la réduction des TD de 3 h. Il faut faire ce travail finement, dans toutes les offres. Il y a peut-être des redéploiements excessifs, en termes d'offres, de multiplications de mentions, qui ont été faites récemment et qu'il faut corriger.

Noé Allouche (SAP1) entend qu'il y aura un travail fin mené avec les composantes. Mais il demande un peu de concret sur les intentions, de quoi parle-t-on exactement pour cette réduction de 15 % de l'offre de formation ? Car cela semble une somme conséquente.

François Foronda réitère sa réponse à Aurélie Carrara. Il ne s'agit pas de réduire les horaires de TD. Cela peut-être aussi d'obtenir enfin une réduction des capacités d'accueil. De plus, le travail a commencé avec les directions de composantes et donc il ne peut en donner les résultats encore. **Christine Neau-Leduc** insiste sur cette démarche fine et en partenariat avec les composantes, ce n'est pas un coup de rabot.

Noé Allouche réitère sa demande d'avoir des éléments concrets et **Paul Rateau** remarque que cela est très confus, ce qui génère de l'inquiétude. Le chiffre de 15 % annoncé est élevé, donc on cherche à savoir ce que cela recouvre.

Rémi Bazillier (VP CA-RI) répond que les 10 % peuvent être beaucoup de choses et qu'il faut respecter le processus engagé. Il ne doute pas que des solutions très diverses existent. Il évoque notamment des licences à 1 800 heures qui peuvent se justifier dans certaines disciplines, mais peut-être par dans d'autres alors que le seuil légal est de 1 500 heures. On peut avoir aussi des mutualisations nécessaires, demandes de la part d'étudiants ou de collègues, des formations qui ne correspondent plus aux besoins. Les équilibres sont aussi en termes d'emploi du temps, d'immobiliers, de salles disponibles. Les Assises de la pédagogie ont permis de reposer la question de ce que l'on souhaite enseigner au sein de nos disciplines et comment le faire. C'est une réalité pédagogique et des questions qui existaient avant.

François Foronda ajoute que cet exercice est fait dans certaines universités actuellement, dont on a des retours. Ils observent notamment les formations dans lesquelles il y a le plus de vacataires, car ce n'est pas soutenable en termes de ressources humaines. Toutes les pistes sont donc ouvertes.

Nicolas Canry (SCP) s'inquiète du poids de la réduction de l'offre de formation, qui touche, selon lui, à l'une des différences essentielles entre l'université et les classes préparatoires : le volume des enseignements. Il souligne que ce petit jeu est extrêmement inégalitaire et admet qu'en enlevant des TD de 3 h en L1, on fait beaucoup d'économie.

Ariel Rehault-Imbach (FEDE) précise que la discussion, lors des Assises, portait surtout sur la possibilité de mieux organiser le temps universitaire, sans réduire mécaniquement la totalité des heures d'enseignement. La question des partiels avait été soulevée aussi, avec notamment l'idée de ne peut-être pas faire des partiels dans toutes les matières.

Christine Neau-Leduc : il y a un débat avec le rectorat, la question porte plutôt sur la capacité d'accueil.

Rayan Harigui (FPE[21]) s'enquiert des dépenses imprévisibles, notamment sur le remboursement des prêts sur l'immeuble Broca, les prix de l'énergie, les travaux d'urgence. Il évoque notamment le dossier de convention avec SU, et demande s'il y a d'autres centres avec des risques ou de grandes rénovations à prévoir. Il a vu aussi passé des appels à réduire les dépenses de communication, est-ce déjà le cas à P1 ? Enfin, il rappelle que les lumières de La Chapelle ne sont toujours pas éteintes la nuit et le week-end.

Julien Benini indique que deux emprunts relatifs à l'immeuble Broca restent en cours, l'un à taux fixe et l'autre à taux variable indexé sur le livret A majoré d'un point, pour un encours global d'environ

[21] Front Populaire Etudiant.

430 000 euros. Cette charge demeure marginale au regard du budget de l'établissement. Les marchés d'énergie ont été renouvelés sur deux ans, ce qui protège partiellement l'université contre les pics de prix. En revanche, les coûts des travaux restent difficiles à prévoir et certains équipements informatiques ont enregistré des hausses pouvant atteindre 30 %, notamment en raison du coût de la mémoire. Une majoration prévisionnelle de 2 % sur l'assiette des dépenses vise à tenir compte de ces variations.

Les retards de certains travaux inscrits au contrat de plan État-région (CPER) ont également une incidence : une enveloppe de 500 000 euros prévue pour ces opérations ne sera pas consommée dans les délais prévus et pourra être réorientée vers les travaux urgents. Concernant les dépenses de communication, Julien Benini estime que les économies réalisées sont raisonnables et reposent sur des évaluations spécialisées (instituts spécialisés, cabinets de conseil). Il précise enfin que certains dispositifs de gestion technique des bâtiments ne sont pas encore réceptionnés et que l'établissement ne prendra pas en charge les dépenses qui auraient pu être évitées si ces dispositifs avaient été mis en service.

5. Présentation des bilans des délégations de compétences du conseil d'administration à la Présidente de l'université au titre de l'année 2025

Concernant les actions en justice, le bilan rend compte de 6 requêtes, une devant le tribunal du stationnement payant, une devant la Cour administrative d'appel de Paris, quatre devant le tribunal administratif de Paris.

La nouvelle délibération du 25/09/25 a modifié le seuil de la délégation pour les dons à 100 000 € (contre 10 000 € auparavant). Cette délégation sur les dons et legs a largement été utilisée pour le SCD, qui a reçu 191 livres, la BIS 631 dons, la BU CUJAS 549 ouvrages.

Une autre délégation concerne la fixation des tarifs de location à des tiers d'espaces affectés à l'université et de vente des objets promotionnels : elle a donné lieu à quatre arrêtés en 2025.

6. Approbation des demandes d'admission en non-valeur[22]

Philippe Lezer (agent comptable) présente une nouvelle série de demandes d'admission en non-valeur (ANV), pour un montant d'environ 76 000 €, ventilé par année. Une grosse partie concerne toujours la formation continue[23]. Plusieurs sociétés ont déposé le bilan, il n'y a plus d'espoir de recouvrement.

Jean-Marie Le Gall (SCP) demande un éclaircissement sur la procédure « exequatur », mention récurrente dans les procédures, **Philippe Lezer** répond qu'il s'agit de l'accord donné à l'agence comptable, par la présidence, pour exercer des recours à l'étranger. **Jean-Marie Le Gall** remarque ensuite que de nombreux étudiants ne paient pas leurs frais d'inscription dans certains DU et demande comment l'on peut admettre dans une formation un étudiant qui ne les paie pas, d'autant plus à une époque où les paiements par chèque ne seront bientôt plus

[22] Sommes dues à l'établissement et dont le recouvrement coûte désormais trop cher à recouvrir auprès des débiteur·ices.
[23] Environ 30800 € entre 2016 et 2020. Les autres postes sont : Droits universitaires (252 €), indus de paye (9712 € entre 2018 et 2019), autres (35800 € entre 2010 et 2021).

acceptés. **Philippe Lezer** répond que la seule obligation avant l'entrée en formation continue, c'est que l'étudiant verse un acompte de 30 %. C'est ensuite sur le reliquat que l'on a des difficultés à récupérer les sommes dues. La clôture des dossiers intervient au bout d'un an et demi. Au-delà, il y a prescription, même si l'on essaie de négocier à l'amiable.

Paul Rateau s'interroge sur la convention de 43 000 € environ apparaissant dans la rubrique « Autres », pour laquelle il reste à encaisser 21 000 €. Comment est-ce possible ? **Philippe Lezer** explique qu'il y a eu plusieurs soucis à ce niveau-là. Il s'agissait d'une convention dans le cadre d'un projet de recherche d'un professeur. De prime abord, la dette est prescrite, un recouvrement au contentieux nous mettrait en risque. Il n'est pas possible de passer par l'intermédiaire du collègue porteur. **Paul Rateau** revient sur la possibilité de demande un premier versement plus important, qui avait été évoquée par Philippe Lezer. **Christine Neau-Leduc** précise que c'est très variable selon les types de projets.

Aurélie Carrara (PULS) se questionne sur les nombreux indus de paie ou trop-perçus, qui ont des conséquences importantes sur les collègues concernés. Elle demande si les RH les gèrent mieux maintenant. Elle s'interroge aussi sur les pénalités sur marché. **Philippe Lezer** répond qu'il y a encore beaucoup d'indus de paie il y en a encore beaucoup et précise que le délai de prescription d'assiette (moment où l'établissement émet la créance par rapport à son origine), c'est deux ans. C'est parfois d'ores et déjà prescrit. Concernant les modalités de comptabilisation, cela représente une charge pour l'établissement. Les pénalités concernent la société Octopus qui a fait l'objet d'insuffisance d'actifs et liquidation financière. Sa conclusion est que plus tôt on constate la créance par rapport au fait générateur, plus tôt il est facile d'opérer le recouvrement.

Vote : Adopté à l'unanimité

À la suite, **Philippe Lezer** présente un tableau des ANV sur la période comptable 2021-2025, à la demande d'un précédent CA. Il montre un total d'ANV d'un peu plus de 35 000 € dont une majorité concerne les exercices 2021 et 2022 (68 % au total). La répartition par nature montre que 93 % du solde concerne les recettes de la formation. Les commentaires décrivent notamment des démarches de recouvrement infructueuses, des difficultés à poursuivre des débiteurs résidant à l'étranger et des situations de liquidation judiciaire.

7. Approbation de la convention de financement de travaux immobiliers urgents de sécurisation de l'enveloppe et règlementaires de l'institut d'art et d'archéologie entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Sorbonne Université

Julien Benini présente cette convention qui concerne l'IAA (centre Michelet) pour une sécurisation, des travaux urgents sont nécessaires en raison d'infiltrations avec risque d'usure prématurée et des dégâts possibles. Il doit aussi être mis en conformité. C'est un bâtiment remarquable, avec une dimension patrimoniale importante, qui avait dès l'origine un parti-pris bioclimatique, avec un système de ventilation naturelle avant l'heure. Mais au bout d'un siècle, l'ensemble du bâtiment est exsangue. SU en est l'affectataire principal et détient la maîtrise d'ouvrage, elle a proposé que P1 porte ce projet.

Le budget initial prévu était de 16 M€ : 8 millions d'euros pour la région, 4 millions d'euros pour SU et 4 pour P1. Aujourd'hui, le budget s'élève plutôt à 25 millions d'euros HT, auquel il faut ajouter l'ensemble des bureaux d'études, des maîtrises d'œuvre, donc près de 50 millions d'euros toutes dépenses comprises.

Dans ces circonstances, il a été décidé d'entreprendre au moins les travaux urgents, qui sont de 3 ordres :

- Sécurité incendie de la salle de lecture de la bibliothèque
- Évacuation des eaux pluviales sur les toitures : les verrières sur les toitures sont extrêmement poreuses, ce qui a entraîné plusieurs dégâts des eaux. Il s'agit de restaurer les acrotères et de refaire la toiture et de la sécuriser (absence de garde-corps).
- Mise en accessibilité PMR de l'accès au centre lui-même

Ces travaux s'élèvent à un montant de 1,4 million d'euros financés à égalité par P1 et SU (1 000 000 €), puisqu'ils occupent à égalité le bâtiment. La convention d'occupation est d'ailleurs en cours de renouvellement. Le dossier d'expertise à venir sera présenté au CA. Les travaux d'ensemble ne seront pas possibles avant 2027, du fait de SU.

Les conséquences pour les usagers seront : l'inaccessibilité d'une partie de la salle de lecture, les flux de lecteurs seront détournés pendant les travaux, la voie d'accès sera changée le temps de la création de l'accès PMR d'autre part.

Une discussion s'engage sur le rôle de l'État dans la contribution à ses travaux, à la suite d'une question de **Rayan Harigui** (FPE). **Julien Benini** explique que c'est la région Ile de France, au travers du CPER. Il évoque également le Groupe d'entretien rénovation (GER), qui n'est cependant pas financé, alors que l'État est propriétaire. Cela a pour conséquence que les travaux d'entretien ne peuvent pas être réalisés, donc cela coûte très cher en fin de compte.

D'autres élu-es ou membres de la tribune expliquent que la ville de Paris a exprimé des velléités de reposer la question de l'entretien du patrimoine. Ils alertent aussi sur le cadeau empoisonné que représenterait une dévolution du bâti sans financement.

Vote : adopté à l'unanimité.

8. Approbation du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2025-2028

Soraya Messaï-Bahri (VP CA-RH) présente, en propos liminaires, la genèse de ce plan d'action. C'est un travail collectif dont elle a pris le relais. Il avait été initié par Ariane Dupont-Kieffer, lorsqu'elle était VP en charge de ces missions. C'est elle qui pilotait ce plan, avec les services, et elle tient à remercier les services largement impliqués dans ce travail.

Le dernier plan couvrait la période 2021-24. Différentes raisons ont retardé le processus, ce qui explique que le nouveau plan couvre la période 2026-29. Elle précise ensuite le

cheminement dans les instances : le bilan 2021-24 a été présenté au CSA-F3SCT[24], puis ce nouveau plan mardi dernier.

Le plan s'articule en différents axes : différences de rémunération, égal accès à la carrière et aux promotions, articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, lutte contre les VSS[25] et les discriminations.

Elle signale que l'université ne s'en sort pas trop mal. L'écart de rémunération a été divisé par 2 pour les BIATPSS entre 2021 et 24. Mais il faut regarder les choses plus finement. Pas mal d'efforts ont été faits sur l'accès aux promotions et à la carrière, notamment dans les lignes de gestion chez les BIATPSS. Il reste des efforts à faire sur le faible taux de féminisation des Professeurs d'université. De même, il y a un gros effort à faire sur la conciliation entre vie pro et perso.

Enfin, elle souligne que l'outil de signalement unique des VSS a permis de progresser.

Jean-Marie Le Gall (SCP) demande pourquoi il n'y a pas de synergie prévue avec les crèches de proximité, car c'est l'une des difficultés principales. **Soraya Messaï-Bahri** répond que c'est un sujet qui a été discuté, mais que ce n'est pas un axe vers lequel l'établissement s'engage, d'abord pour une question du coût. Il y a bien des universités qui ont ouvert une crèche, mais c'est impossible à P1 du fait de l'éclatement des sites. Effectivement, la seule option serait un partenariat avec des crèches existantes. Mais c'est très difficile, notamment car l'employeur doit faire l'avance des places réservées, sans nécessaire garantie de pourvoir les places réservées. Ensuite, il faut réfléchir si cela répond à un réel besoin, elle évoque notamment la difficulté de devoir amener son enfant à proximité du site où l'on travaille, donc de l'emmener dans les transports en commun. Il n'a donc pas été considéré que c'était action prioritaire. Le plan envisage toutefois une enquête sur le temps partiel et le télétravail, qui sont essentiellement féminins, pour savoir si c'est pour raison de garde d'enfant ou en cas de proche aidant. Nous avons besoin d'avoir des infos précises pour mener notre politique sociale.

Ariel Rehault-Imbach (FEDE) demande si la mission égalité et diversité aura des moyens nécessaires et quels seront les traitements effectifs des signalements de VSS. Il remarque enfin le changement de l'intitulé lié à la diversité et demande pourquoi ne pas indiquer aussi l'islamophobie. **Soraya Messaï-Bahri** répond que l'installation de la mission diversité découle d'une loi 31/07/25, dont le décret d'application date de décembre 2025 et que l'on attendait ce cadrage. Au-delà des référents, on dispose d'un ensemble de moyens pour œuvrer activement, ils sont déjà en place. Il y a déjà des agents spécifiquement en charge du harcèlement, idem du côté des étudiants et de la DAJI. On présentera l'ensemble des moyens devant le CA et le CAC. Concernant les suites de signalements : un bilan annuel est présenté en CSA – F3SCT, il s'agit d'un bilan quantitatif, du nombre de signalements reçus par typologie… Le plan égalité professionnelle envisage sa publication sur l'intranet. Il n'est pas question de dire pour chaque type de situation à quelles mesures elle a donné lieu, mais de donner quelques chiffres généraux. Sur le suivi individuel des signalements, le nouveau plan entérine la pratique consistant à faire un retour aux signalants sur le cheminement de la procédure : bonne prise en compte du signalement, mesures prises par l'établissement, clôture

[24] Conseil Social d'Administration - Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail.
[25] Violences sexistes et sexuelles.

du signalement. Pour les discriminations, il y a 26 catégories qui sont prises en compte. Dans le cadre du bilan, il faudra peut-être détailler par type. Pour l'islamophobie, nous ne pensons pas avoir eu de signalement, mais on pourra le préciser.

P.-M. Olivier (SGEN-CFDT) rebondit sur le fait qu'avoir une crèche permettrait à P1 d'avoir une forte attractivité. Ensuite, il mesure que ce plan a été construit à partir de réflexions scientifiques et syndicales, avec des mesures très concrètes, c'est une excellente chose. **Soraya Messaï-Bahri** le remercie et souligne qu'il reste tout un travail à mettre en œuvre de collecte des données, pour permettre de bien cibler les actions prévues.

Aurélie Carrara (PULS) remercie pour le gros travail qui a été fait. Elle a été satisfaite de voir que le plan prévoit la prise en compte de nouvelles données que PULS souhaitait demander dans le cadre du prochain RSU[26], sur les RIPEC[27] et le CIA[28], à savoir qui les demande, etc. Elle en profite pour demander, compte tenu des problèmes à la RH, quel est l'horizon du prochain RSU qui avait été annoncé pour décembre. Cependant, elle n'a pas bien compris la question de la sous-représentation des femmes parmi les PRU[29] promues au titre de l'établissement (p. 5). **Soraya Messaï-Bahri** répond que ce sont les femmes PR qui bénéficient de l'avancement de grade au sein du corps des PRU. Elle ajoute qu'il y a une différence entre le ratio homme/femme dans les promotions CNU (à l'avantage des femmes) et celles internes à l'université (à l'avantage des hommes). Il est nécessaire d'aller plus loin dans l'analyse des données. Il faut aussi réfléchir en termes de nombre de candidatures, puisqu'il peut y avoir une autocensure.

Aurélie Carrara demande ensuite ce que signifie la neutralisation des congés familiaux dans le processus d'évaluation RIPEC ou promotions. **Soraya Messaï-Bahri** répond qu'au CNU, cela se pratique depuis longtemps. Il s'agit d'élargir la période sur laquelle porte l'évaluation (4 ans en général) lorsqu'une femme a été en congé maternité par exemple. Il s'agit donc de transposer cette bonne pratique au sein de l'établissement.

Aurélie Carrara poursuit en transmettant une question de Sylvestre Duroudier (PULS) dont elle a la procuration. Concernant l'incitation pour les femmes à soutenir une HDR[30], le mentorat n'a-t-il pas un côté paternaliste ? C'est surtout une question de temps. De manière empirique, elle pense qu'il faudrait savoir si les femmes prennent plus en charge, par rapport aux hommes, des fonctions collectives ou administratives qui ne donnent pas déjà lieu à décharge horaire. **Soraya Messaï-Bahri** répond entendre le procès en paternalisme. Le plan envisage d'aller plus loin sur la répartition des fonctions et responsabilités, notamment celle listée pour le RIPEC C2[31]. Cela répondrait en partie à ce que vous venez d'indiquer. Les femmes et les hommes y ont-ils un égal accès ? Pour ce qui est du temps, pour préparer une HDR et pour candidater, ce temps-là on l'a abordé à travers la question des CRCT,[32] car c'est grâce à ces congés que l'on trouve le temps pour construire sa carrière. Depuis 2 ans, un CRCT

[26] Rapport Social Unique.
[27] Régime de primes indemnitaires des Ensiegnant·es-Chercheur·euses.
[28] Régime de primes indemnitaires des BIATPSS.
[29] Professeurs d'Université.
[30] Habilitation à diriger des recherches.
[31] Catégorie des primes des Enseignant·es-Chercheur·euses liées aux fonctions et responsabilités éligibles à l'indemnité fonctionnelle.
[32] Congé recherche ou de reconversion thématique.

est réservé pour les femmes de retour d'un congé maternité. Il faut donc une incitation à candidater en CRCT. Sur certains leviers, on peut les y aider. Le mentorat peut être une possibilité. **Aurélie Carrara** répond que les CRCT demandent de préparer un projet, ce qui peut être difficile dans les premières années. Ne serait-il pas possible d'en tenir compte sans parler bien entendu d'automaticité ? Elle en vient à un problème plus large : la non-compensation des décharges horaires attribuées aux collègues qui assument ces fonctions ou obtiennent ces congés, ce qui retombe sur les collègues sous forme d'heures complémentaires (HC), notamment lorsqu'il n'est pas possible de trouver des vacataires pour les faire. On est pris dans cet étau d'assurer ces HC pour maintenir les formations. D'ailleurs, elle a été surprise de voir que le plan ne mentionne pas le risque de surmenage, qui est tout de même l'un des risques psychosociaux importants dans notre métier, qui ne concerne pas que les femmes d'ailleurs. **Soraya Messaï-Bahri** répond qu'il est implicitement évoqué dans l'articulation vie personnelle / vie professionnelle, même s'il n'est pas mentionné en tant que tel.

Paul Rateau revient sur les CRCT, pour lesquels le dossier demandé n'est pas très lourd, mais il faut se rendre compte que ces CRCT supposent que l'UFR trouve quelqu'un pour faire les heures en remplacement, ce qui peut être lourd. Il faut donc comprendre ce que cela représente. Mais son intervention concerne les VSS. Il est fait référence aux écoutants dans le plan. Qu'en est-il actuellement ? Qui sont-ils ? On ne s'improvise pas écoutant, ils ont affaire à des situations difficiles. **Soraya Messaï-Bahri** répond que les cellules d'écoute sont composées de 2 types d'agent : pour les personnels, des représentants de la DRH et de la DAJI ; pour les étudiants, SVE[33] et la DAJI. Aujourd'hui ce sont des agents de ces directions qui sont les écoutants, ils sont tous formés. Une collègue psychologue a été recrutée récemment au SVE, elle a une formation spécifique. Côté personnel, parfois le psychologue du travail participe aussi aux cellules d'écoute, mais aussi l'assistante sociale. C'est donc un ensemble formé par des prestataires extérieurs dont c'est le métier. C'est l'ensemble de ce dispositif, sachant que le psychologue du travail peut être un relais utile pour l'ensemble des écoutants. **J. Benini (DGS)** complète en expliquant qu'on ne leur demande pas une prise en charge des situations. Le premier rôle est d'écouter, éventuellement d'orienter, puis de répercuter auprès du comité.

P.-M. Olivier demande des précisions, en p. 5, sur l'écart de rémunération femme-homme sur les BIATPSS A+. **Soraya Messaï-Bahri** explique qu'il subsiste une différence plus importante chez les cadres A+, car la part indemnitaire représente pour les femmes 23 % de la rémunération, là où elle pour les hommes, elle est de 26 %. Nous n'avons pas les données précises, qui seront affinées dans le plan 26-27 par corps, et emplois afin de déterminer là où il faut davantage agir pour résorber cet écart qui reste pour les BIATPSS résiduels.

A. Jardel (CGT Ferc-Sup) relève qu'il n'y a rien d'indiqué sur les congés menstruels ou l'endométriose. Il demande également où en est le problème du médecin du travail. Et par rapport au suivi des VSS, il se réjouit de voir que, au fur et à mesure des enquêtes, les intéressés seront mis au courant. C'est très bien si c'est mis en place, car c'est quelque chose qui est absolument nécessaire. Les collègues de la bibliothèque CUJAS auraient apprécié être au courant du suivi après la cellule d'écoute. **Soraya Messaï-Bahri** répond que les congés menstruels et l'endométriose ne sont pas dans le plan, mais que l'on a souhaité faire un focus sur la santé des femmes : travailler de manière générale sur la manière dont on peut

[33] Service de la vie étudiante

accompagner, sensibiliser. Sur quoi cette réflexion aboutira-t-elle ? C'est en cours. C'est une nouveauté de ce plan, où l'on a voulu mettre l'accent sur la santé des femmes.

Concernant le médecin du travail, elle annonce avoir été mise en contact, via un cabinet spécialisé, avec deux potentiels candidats. Les rendez-vous sont prévus et elle espère que l'un aboutira.

Sur l'affaire de l'enquête administrative à CUJAS, la restitution à l'ensemble des agents est prévue au retour des vacances de Toussaint.

Vote : Adopté à l'unanimité.

9. Avis relatif à la nomination du directeur du service de santé étudiante (SSE)

Julien Benini rappelle que le service de santé étudiante est un service interuniversitaire porté par l'université Paris Cité. La précédente directrice ayant cessé ses fonctions avant l'été, les conseils d'administration des universités fondatrices sont appelés à émettre un avis sur la nomination de Pascal Revault.

Jean-Marie Le Gall s'interroge sur l'expérience pratique du candidat ; **Alain Jardel** relève qu'il semble proche de la retraite. **Soraya Messaï-Bahri** explique que peu de candidatures ont été reçues.

Rayan Harigui demande si le partenariat entre universités a été réexaminé. **Julien Benini** se félicite de l'ouverture de l'antenne de Saint-Charles, tout en reconnaissant qu'une période de flottement a suivi le départ de la précédente direction. Paris Cité assurera le recrutement. L'équilibre et la qualité du service rendu entre les universités restent des sujets de vigilance. Il rappelle que Paris 1 rend un avis, la décision de recrutement relevant de Paris Cité.

Vote : Avis favorable à l'unanimité.

10. Présentation de la politique de l'établissement en matière de souveraineté numérique

Jean-François Caulier, vice-président de la CFVU chargé du numérique, présente à distance les grandes orientations de l'établissement. Il distingue la souveraineté numérique du recours systématique à des solutions fournies par l'État : l'enjeu est surtout de conserver la capacité de changer de solution et de ne pas dépendre d'un fournisseur unique. Le comité de gouvernance numérique se réunit deux fois par an. Un schéma directeur du numérique est en cours d'élaboration ; l'un de ses axes vise à sécuriser les systèmes, à renforcer leur résilience et à maîtriser les dépendances.

La stratégie consiste notamment à privilégier, lorsque cela est pertinent, des solutions mutualisées au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche, à exiger la réversibilité des outils, à éviter une externalisation intégrale ou une situation de monopole et à protéger les données. La présentation précise le rôle des différents acteurs à chaque étape, notamment celui

du délégué à la protection des données (DPO). Selon l'inventaire présenté, 43,75 % des applications sont propriétaires et 56,25 % relèvent de logiciels libres. Un recours à 100 % aux logiciels libres n'est considéré ni comme réaliste ni nécessairement souhaitable : le coût complet doit intégrer les licences, le travail interne et externe, les migrations et la formation des usagers, qui peuvent demander un à deux ans, ainsi que les éventuelles pertes de fonctionnalités.

L'université a remplacé Panopto, utilisé pour la captation des amphithéâtres, par Ubicast, solution française soumise au RGPD et légèrement moins coûteuse. Les services mutualisés de l'Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur (AMUE), dont l'évolution doit conduire à AMBRE, représentent un coût annoncé de 491 000 euros pour des applications telles qu'Apogée, et prochainement Pégase et SIFAC+. Elle sera désormais financée par un pourcentage sur la SCSP.

La suite Office/Copilot représente 112 000 euros.

A. Jardel demande comment limiter la concentration chez un fournisseur unique et si les solutions mutualisées sont développées au sein de Paris 1 ou avec d'autres établissements. **Jean-François Caulier** explique qu'elles sont souvent développées par une autre université puis mises à disposition, adaptées ou conçues en coopération. Il est demandé que la présentation soit transmise aux membres du conseil. Une question est également posée sur la mutualisation des systèmes intégrés de gestion des bibliothèques (SIGB). **Christine Neau-Leduc** indique que les trois bibliothèques de Paris 1 utilisent actuellement trois systèmes différents et qu'elle a demandé à Sophie Hou (Vice-présidente déléguée Bibliothèques et science ouverte) de travailler à une solution commune permettant de préserver les besoins spécifiques. Un comité de pilotage est en cours et vise à rationaliser les outils tout en respectant les cahiers des charges.

Paul Rateau s'interroge sur le coût de l'abonnement à Zoom et sur l'existence d'alternatives. **Jean-François Caulier** répond que de nombreuses universités envisagent de quitter Zoom, mais que peu ont franchi le pas : les solutions alternatives sont parfois moins complètes ou moins robustes, et les salles Zoom Rooms sont très pratiques, notamment pour de grands publics. BigBlueButton (BBB) est déjà disponible dans les environnements pédagogiques de l'établissement et peut être utilisé pour l'enseignement. Une migration éventuelle doit cependant être préparée et ne peut s'effectuer du jour au lendemain.

11. Approbation de la charte portant sur l'utilisation des intelligences artificielles génératives (IAg)

Jean-François Caulier présente une charte élaborée depuis deux ans avec plusieurs universités dans le cadre du programme DemoES, à partir d'un document diffusé sous licence Creative Commons. L'un des points d'attention concerne le traitement des données à caractère personnel. La charte vise à fournir un guide de bonnes pratiques, en clarifiant certains usages attendus et certains comportements à proscrire.

Noé Allouche (SAP1) demande quelle portée normative possède le texte et s'il pourrait être utilisé dans une procédure disciplinaire. **Soraya Messaï-Bahri** (VP CA-RH) répond qu'une charte n'est pas, par elle-même, un texte contraignant, mais qu'elle peut orienter les pratiques, contribuer à définir les usages attendus et constituer un élément d'appréciation lorsqu'un

éventuel manquement doit être examiné. La question de l'articulation avec d'autres chartes, notamment un texte évoqué sous le sigle EDS[34], est soulevée, sans clarification supplémentaire au cours de l'échange.

Lola Lepresle (UEPR) alerte sur les faux positifs produits par certains logiciels de détection, comme Compilatio, qui peuvent conduire à suspecter à tort des travaux étudiants. **Christine Neau-Leduc** souligne que la charte ne doit pas être envisagée uniquement sous l'angle de la fraude. Elle rappelle que l'établissement reçoit de nombreux messages d'étudiantes et d'étudiants qui dénoncent une inégalité de traitement lorsque certains travaux recourent à l'IA sans transparence. La charte doit contribuer à responsabiliser les usagers et à accompagner une réflexion pédagogique sur les usages de ces outils. Elle sera testée et pourra évoluer. À l'évocation d'une décision rendue en référé dans une affaire concernant Paris 1, la présidente rappelle qu'elle ne constitue pas une décision sur le fond et ne doit pas être étendue au-delà de son objet.

Jean-Marie Le Gall (SCP) demande si la charte a été rédigée avec une intelligence artificielle ; **Jean-François Caulier** répond par la négative. **Jean-Marie Le Gall** approuve le principe d'une charte, mais souligne les difficultés soulevées par les usages frauduleux et par la manière dont le référent à l'intégrité scientifique pourrait être saisi. Il interroge également les conséquences de l'IA sur la validation des diplômes et sur la nécessité de rendre transparent son usage. **Rayan Harigui** (FPE) met en garde contre les risques de faux soupçons et d'hallucinations dans le cadre de la détection de la fraude. **Pierre-Marie Olivié** (SGEN-SFDT) relève une approche qui pourrait paraître restrictive, tandis qu'**Éric Marquer** (PULS) estime que le statut normatif du texte reste peu clair et qu'il convient de distinguer les enjeux pédagogiques de la seule question de la triche. L'approche de l'IA présentée dans la charte lui semble trop restrictive. **Christine Neau-Leduc** insiste sur l'importance de ne pas réduire le débat à la fraude et sur la nécessité de déclarer avec transparence comment l'IA a été utilisée.

Aurélie Carrara (PULS) demande une clarification sur le processus d'adoption de cette charte, lors de la dernière commission recherche (octobre), les notes des élus PULS signalent que la charte devait leur être présentée de nouveau. La tribune confirme qu'elle a suivi tout le processus, elle a été validée par le Conseil Académique fin septembre.

Vote : 15 Pour, 10 Abstention.

12. Approbation de la modification des statuts du service général du Département des Langues (DDL)

Le document est remis au vote après un examen reporté au précédent CA.

Aurélie Carrara rapporte les éléments que lui a donnés Marion Faure, directrice du DDL : deux versions des statuts ont circulé, le département a travaillé et voté une version des statuts qu'elle possédait sur son intranet, version ensuite transmise à la commission des statuts. Au moment de la présentation aux conseils centraux, il est apparu que la DAJI disposait d'une version qui différait d'une phrase par rapport à celle validée par le DDL, dans l'article 8

[34] École de Droit de la Sorbonne.

concernant la direction « Il veille au respect des libertés intellectuelles, syndicales et politiques ». La direction et les collègues du DDL souhaitent que cette mention soit conservée, sa suppression pourrait susciter une incompréhension dans le contexte actuel.

Christine Neau-Leduc rappelle que la commission des statuts a renvoyé le dossier au conseil d'administration. Elle estime que les garanties relatives aux libertés syndicales ne relèvent pas d'un département en particulier et n'ont pas besoin de figurer dans ses statuts pour s'appliquer à l'ensemble de l'établissement. **Soraya Messaï-Bahri** précise que la version en ligne faisant foi ne comporte pas cette mention et qu'il n'est pas établi que la version qui la contient ait été adoptée par un conseil d'administration. **Paul Rateau** juge que cette mention serait une anomalie et qu'un service particulier ne doit pas faire l'objet d'un traitement distinct en raison de sa politisation. Plusieurs interventions rappellent que la liberté syndicale s'applique à toutes et tous, indépendamment de la rédaction de ces statuts. **Pierre-Marie Olivié** (SGEN CFDT) souligne enfin que la formulation proposée pourrait faire peser sur la direction du service une responsabilité qui incombe à l'employeur à l'échelle de l'établissement.

La version 1 des statuts, sans la mention, est soumise au vote.

Vote : 2 Contre, 14 Pour, 6 Abstention.

13. Approbation des statuts du centre d'histoire des philosophies modernes de la Sorbonne (HIPHIMO 3 UR 1451)

Éric Marquer (PULS), futur directeur du centre, présente le dossier. **Jean-Marie Le Gall (SCP),** membre de la commission des statuts, regrette que le terme « technique » ne soit pas remplacé par « historique »[35]. **Paul Rateau** rappelle que le terme « technique » est neutre et possède un sens précis dans la discipline ; il ne constitue pas une appréciation péjorative de la modernité. Il n'est toutefois pas opposé à l'emploi du terme « historique ».

Vote : 0 Contre, 15 Pour, 7 Abstention.

14. Approbation du relevé de propositions de la commission d'annulation et d'exonération des droits d'inscription du 9 octobre 2026

Jean-François Caulier (VP CFVU) explique que la commission a examiné 101 demandes et accordé 20 exonérations, pour un total de 29 614 € :

- Aucune accordée, 3 demandes refusées pour le dossier déposé par l'étudiant de la Capacité
- 2 exonérations accordées et 25 demandes refusées pour les dossiers déposés par les étudiants de Licence
- 8 exonérations accordées et 32 demandes refusées pour les dossiers déposés par les étudiants de Master

[35] Dans les statuts proposés "Les membres du centre d'histoire des philosophies modernes de la Sorbonne (HIPHIMO) ont en commun un intérêt majeur pour l'histoire de la philosophie et l'étude de la « modernité », entendue en un double sens : technique (désignant la période qui va de la Renaissance à la Révolution française) et usuel (signifiant le présent et l'actuel)"

- 9 exonérations accordées et 19 demandes refusées pour les dossiers déposés par les étudiants de Doctorat
- 1 exonération accordée et 2 demandes refusées pour les dossiers déposés par les étudiants en préparation à l'agrégation.

Le relevé de propositions est présenté au conseil d'administration pour approbation, puis soumis au vote.

Vote : Adopté à l'unanimité.

15. Approbation du relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) financement de projets » du 19 octobre 2026

Jean-François Caulier (VP CFVU) explique que 16 projets ont été présentés, pour 15, le financement a été accordé pour un total de 16 838,59 €. L'association qui n'a pas obtenu le financement a été invitée à présenter de nouveau le projet avec des précisions sur les intervenants et les devis.

Jean-Marie Le Gall attire l'attention du conseil sur un projet susceptible de comporter une dimension politique. Il souligne l'importance de préserver la pluralité d'expression et l'objectivité dans l'examen des dossiers, en rappelant qu'il avait déjà demandé, lors des précédentes élections, que toutes les sensibilités puissent être représentées lorsqu'elles sont invitées à participer. **Jean-François Caulier** répond que la commission y est aussi attentive. Le projet concerné est non partisan et que son approche relève du contenu scientifique, non d'une prise de position politique.

Vote : Adopté à l'unanimité

16. Information sur le relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et à la mobilité internationale » du 29 septembre 2026

Jean-François Caulier (VP CFVU) indique que la commission a reçu 50 demandes d'aide sociale d'urgence et en a accordé 33, pour un total de 18 565 €. En matière de mobilité internationale, 46 aides ont été attribuées à des étudiantes et étudiants boursiers et 21 à des non-boursiers, pour un total de 65 900 €.

III. Questions pédagogiques

17. Approbation de la mise en conformité de la formation non diplômante « préparation au concours de recrutement direct interne et externe de magistrat administratif » du service commun formation continue Panthéon-Sorbonne

François Foronda présente la mise en conformité de la formation non diplômante proposée par le service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne. Il est proposé d'harmoniser les tarifs entre les formations suivies en présentiel et à distance : 1 700 euros au tarif plein, 1400 euros pour les demandeurs d'emploi, les étudiantes et étudiants boursiers étant exonérés. Le point est soumis au vote.

Vote : Adopté à l'unanimité.

IV. Questions diverses

1. Étudiants sans facs à la rentrée 2026

(Question des élu-es PULS) Deux articles (Mediapart 26/09 ; le Monde 29/09) ont fait état de 2000 bacheliers sans fac au sortir de parcoursup que le ministère a demandé aux établissements supérieurs d'Île-de-France d'intégrer contre 3000 € d'abondement de budget et un poste d'ATER pour 50 étudiants intégrés. Paris 1 a-t-elle été sollicitée et a-t-elle répondu favorablement à une telle demande ? Si oui, pour combien d'étudiants et dans quelles filières ?

Christine Neau-Leduc répond qu'en effet, elle a été contactée et qu'on lui a demandé d'accueillir des étudiants dans les filières en tension (droit, gestion). Elle était au courant de la dotation de 3000 €, mais pas pour le poste d'ATER. Elle a dans tous les cas refusé, compte tenu de la sous-dotation chronique de l'établissement, cela lui paraissait insoutenable. Parfois d'ailleurs, ces étudiants sont adressés dans des filières pour lesquelles ils n'ont pas suivi les cursus antérieurs requis, donc ils se retrouveraient en échec. De plus, les 3000 € envisagés sont très loin du coût d'un étudiant. Elle ajoute qu'à cette rentrée, l'établissement a spontanément accueilli en L1 et M1 un peu plus que ses capacités d'accueil. C'est à ce moment-là qu'elle a décidé de projeter une campagne d'emploi d'enseignants-chercheurs à 100 %, car on ne pouvait vraiment plus continuer comme ça.

2. Gestion du mouvement social

(Question des élu-es PULS)
- Pourriez-vous préciser comment sont distinguées les fermetures administratives des situations de blocage ou d'inaccessibilité des sites, notamment lorsque la fermeture est décidée par le rectorat, comme pour le centre Sorbonne ?

Christine Neau-Leduc répond que, très simplement, la fermeture administrative concerne les cas où la fermeture est décidée à l'avance, avant même l'ouverture, en anticipation. Avant l'annonce de la fermeture de La Chapelle jeudi 22 octobre, cela correspondait à 4 jours, dont 2

samedis. Chaque jour, les agents ouvrent tous les bâtiments, puis constatent les blocages. C'est à ce moment-là que l'infoflash est envoyée, elle rappelle d'ailleurs que cette infoflash n'est qu'un moyen de communication. Le texte explique qu'à cause des blocages, le bâtiment est inaccessible pour les étudiants. En général, l'accès est possible pour les personnels, les soutenances de thèse, les agrégatifs. Cela a lieu tous les matins et c'est très pénible.
Aurélie Carrara signale qu'à PMF, des collègues ont fait remonter que des collègues fournissaient des listes d'étudiants qui pouvaient rentrer sur liste. **Christine Neau-Leduc** confirme que des listes d'étudiants apprentis ou devant accéder aux SSE (Services de santé des Étudiants), à l'assistante sociale du CROUS sont fournis et peuvent entrer.
Elle ajoute que, sur la question des réouvertures de site, le problème, c'est que les étudiants bloqueurs attendent l'infoflash pour s'en aller. Mais il est compliqué de faire revenir les étudiants et personnels une fois que l'infoflash est partie.

Noé Allouche (SAP1) demande à commencer plus tôt pour les prochains CA budgétaires, compte tenu de l'heure très avancées. **Christine Neau-Leduc** lui répond que ce n'est pas possible.

- *Vous soutenez les revendications de cette mobilisation de la jeunesse (tribune France Universités). Quel est alors le sens du message du vendredi 16/10 relevant les « grévistes déclarés » des mardis 29 septembre, 6 octobre et 13 octobre 2026, alors que le droit du travail n'impose aucune nécessité de déclaration et que les bâtiments étaient fermés administrativement (6 octobre en totalité) ou que les enseignements ne pouvaient se tenir le 13/10 ?*

Christine Neau-Leduc admet que la formule « se déclarer grévistes » était peut-être ambigüe. **J. Benini** précise qu'elle a été utilisée, car les chefs de service qui constatent l'absence d'un des personnels BIATPSS, contactent le salarié qui se déclare alors gréviste, et cela est transmis à la DRH. **Christine Neau-Leduc** explique que, pour les Enseignants-chercheurs, ce n'est pas possible. C'est un choix personnel de se déclarer gréviste (elle l'a fait par le passé), mais très peu de collègues enseignants-chercheurs le font (1 ou 2 ces derniers temps). Pas d'autres moyens.

Éric Marquer rappelle que la question porte sur le sens de la communication, lorsque les collègues reçoivent cette information qui n'était pas donnée auparavant, que doivent-ils en penser ? **Christine Neau-Leduc** répond que ce n'est pas nouveau, cela fait longtemps, au moins deux ans. Pour Éric Marquer, ce n'est pas si long que ça. La réaction était déjà la même il y a 2 ans et la question posée est simple : quel est le sens de cette communication ? **Christine Neau-Leduc** répond que le sens est simple : il est utile de savoir combien il y a de grévistes à l'université. Le sens aussi, elle trouve ça aussi profondément injuste à l'égard des personnels BIATPSS. **Éric Marquer** confirme donc que c'est une communication insidieuse, ce qui est regrettable à l'ère de la communication dans laquelle nous sommes. Il précise cependant ne pas avoir fait grève, donc ne pas être pas concerné directement. **Christine Neau-Leduc** répond qu'elle non plus, n'a pas fait grève cette fois-là. Cela ne lui est arrivé que deux fois par le passé. Elle prend note de la remarque d'Éric Marquer.

3. Passage au distanciel

(Question des élu-es PULS) Pouvez-vous clarifier les contours du droit de la présidence « à basculer les enseignements à distance comme le lui permet l'article L 712-2 du code de l'éducation » (Note de cadrage relative à la continuité pédagogique en cas d'impossibilité d'accès à l'un des centres de l'université - 13 octobre) ?

Christine Neau-Leduc répond qu'en cas de circonstance exceptionnelle, c'est une prérogative de police administrative qui permet d'imposer le distanciel. La présidente de Nanterre l'a fait, il lui semble, d'autres universités aussi. Elle rappelle qu'elle ne l'a pas fait. Limité dans le temps.

Aurélie Carrara (PULS) précise que, dans l'article, il est bien mentionné le pouvoir de police administrative, mais pas le passage au distanciel, ce sont deux choses différentes. **Christine Neau-Leduc** répond que la jurisprudence le permet. Elle explique que le pouvoir de police administrative est multiforme, et peut prendre cette forme-là. Il y a des jurisprudences qui l'ont accepté, dans un temps limité puisqu'il s'agit de circonstances exceptionnelles. Il lui semblait important de rappeler l'état du droit dans cette note de cadrage, la plus synthétique possible pour que ce soit clair pour tout le monde. Elle précise encore qu'elle n'y a pas du tout eu recours.

Ariel Rehault-Imbach (FEDE) demande si, dans le cadre de ce pouvoir administratif, il est possible de déroger aux MCC[36]. **Christine Neau-Leduc** répond qu'elle ne le sait pas, elle ne l'a pas demandé à la DAJI. Dans tous les cas, on n'en est pas là. Elle rappelle les pouvoirs de la CFVU sur les modalités d'examens.

La séance est levée à 20 h 20. Le prochain CA aura lieu le 26 novembre 2026.

Compte-rendu rédigé par les élues/élus PULS : Aurélie Carrara (EHS), Daphné Dreyssé (EDS), Sylvestre Duroudier (UFR08), Éric Marquer (UFR10), Nadeera Rajapakse (DDL).

PULS le site : https://www.puls-p1.fr/

[36] Modalités de contrôle continu.